

RAGREAGE FIBRE HAUTE PERFORMANCE

CHAPES ET RAGRÉAGES

**Ragréage intérieur et extérieur sous abri P3 fibré
forte épaisseur
3 à 30mm d'épaisseur
Certificat CSTB - Classe P3**



DESTINATIONS

Sol à passage régulier, intérieur et extérieur sous abri : entrée, couloir, séjour, salle de bain, garage, terrasse, balcon abrité...

Spécialement adapté à la rénovation des anciens parquets et aux opérations de réhabilitation lourdes et légères.

REVÊTEMENTS :

Avant la pose de tous revêtements : moquettes, PVC, carrelage, parquet flottant, peintures de sol,...

SUPPORTS :

Neufs :

- Béton surfacé à parement soigné
- Béton à chape incorporée
- Chape rapportée

Déformables :

- Sol chauffant
- Plancher rayonnant électrique

Anciens rigides :

- Carrelages, tomettes, terres cuites...
- Traces de colles
- Anciens ragréage de classe P3

Anciens déformables :

- Parquet
- Dalles semi-rigides
- Chape allégée
- Peinture poncée

AVANTAGES

- Ragréage de sol autolissant et autonivelant fibré, flexible pour tous supports neufs et réhabilitation.
- Rapidité de mise en œuvre.
- Armé par des fibres synthétiques, sans retrait.
- Excellente finition de surface.
- Caractéristiques mécaniques élevées (de type P4S).
- Compatible avec tous types de planchers existants (PRE, plancher réversible, etc...).
- Epaisseur d'emploi : 1 à 30 mm.
- Sols classés P3 : 3 à 30 mm. Supports neuf et rénovation.
- Sols classés P4 : 3 à 30 mm. Supports neuf et anciens remis à nu à base de liant hydraulique.

MISE EN OEUVRE

PREPARATION

Les supports doivent toujours être sains, secs (sans remontée d'humidité), normalement absorbants, solides (pas de parties friables ou fragiles) et exempts de taches de graisse.

Béton, chapes ciment...

Supports absorbants : appliquer notre primaire d'accrochage, au moyen d'un rouleau à raison de 100 g/m²/couche jusqu'à régulation de la porosité.

Supports normalement absorbants : si nécessaire, appliquer notre primaire d'accrochage non dilué au moyen d'un rouleau à raison de 100 g/m².

Supports peu ou non absorbants : appliquer notre primaire d'accrochage non dilué au moyen d'un rouleau à raison de 100 g/m².

Carrelages

Ils seront vérifiés et rescellés si nécessaire. Eliminer toutes traces de peinture, cire, taches grasses... Poncer. Rincer abondamment à l'eau claire et laisser sécher. Appliquer au rouleau notre primaire d'accrochage à raison de 100 g/m².

Chapes asphaltes

Elles doivent être dures et propres, conformes au fascicule 7 des Applicateurs de type A11. Pour recevoir un revêtement de sol souple, elles doivent avoir une jonction stable. Sur chape asphalte neuve ou lisse, prévoir au préalable un grenailage.

Appliquer au rouleau notre primaire d'accrochage à raison de 100 g/m².

Anciennes traces de colles bitumineuses, acryliques, résines alcools, etc...

Vérifier l'adhérence des anciennes colles et scraper au maximum toutes surépaisseurs. Appliquer notre primaire d'accrochage à raison de 100 g/m².

Anciennes dalles semi-flexibles conservées

Vérifier l'adhérence des anciennes dalles, celles-ci devant être parfaitement solidaires du support d'origine. Si les dalles s'éliminent facilement et entièrement, il sera nécessaire de procéder à leur élimination complète. Le primaire d'accrochage est alors appliqué directement sur les anciennes traces de colles bitumineuses. Chaque chantier étant un cas particulier en ce qui concerne l'adhérence des anciennes dalles semi-flexibles ou de l'ancienne colle bitume, il sera nécessaire d'être particulièrement attentif à l'évaluation de la qualité d'adhérence existante avant application de notre primaire d'accrochage + ragréage fibré. Eliminer toutes traces de produits d'entretien et de salissures à la surface des dalles semi-flexibles, rincer puis laisser sécher. Appliquer au rouleau le primaire d'accrochage à raison de 100 g/m².

Anciennes peintures de sols

Vérifier l'adhérence de la peinture et éventuellement de l'ancien enduit de sol associé. Toutes les zones écaillées, mal adhérentes doivent être systématiquement éliminées.

Poncer la peinture de manière à la rayer, puis éliminer la poussière et dégraisser la peinture de sol. Après séchage complet, appliquer le primaire d'accrochage à raison de 100 g/m².

Anciens parquets

Vérifier la solidité générale du parquet. La construction du parquet doit être conforme aux DTU 51.2 et 51.3. Fixer les lames libres. Eliminer les cires, vernis, peintures ou parties peu ou non-adhérentes. Dépoussiérer. Appliquer notre primaire d'accrochage sur l'ensemble de la surface.

Les panneaux de particules doivent être solidaires (rainure-langnette) et fixés au support. Le traitement des joints entre panneaux et le choix des primaires sont similaires à ceux décrits pour la préparation des parquets.

Dans le cas d'application de colles carrelages sur le ragréage en pièces humides, prévoir au préalable notre système d'étanchéité sous carrelage (nous consulter).

Panneaux OSB : ponçage obligatoire.

MELANGE :

A l'aide d'un malaxeur équipé d'un fouet dont la vitesse de rotation n'excédera pas 500 tours/mn, verser 1 sac de ragréage dans 6 litres d'eau propre. Laisser reposer 1 mn à 1,30 mn, remélanger pendant 30s. Le ragréage est prêt.

* Ne pas utiliser de turbine pour mélanger des peintures : risques importants de centrifugation des charges.

APPLICATION :

Au moyen d'une lisseuse inoxydable, "tirer" à zéro, puis lisser et régler de façon régulière. Une seule passe est nécessaire pour des applications comprises entre 1 et 10 mm

Ragréage en 2 couches successives : cette opération est possible en frais sur frais (dès ouverture à la marche de la première couche) et ce, dans la limite des épaisseurs maximum admises de l'enduit. Si la seconde couche est posée après

12 heures ou plus, il faut alors systématiquement mettre en œuvre un primaire pour assurer la liaison des deux couches

OUVERTURE A LA MARCHE :

Après 4 à 6h* sur tous supports (absorbants et non absorbants)

DELAI AVANT RECOUVREMENT :

Après 24 à 72h*

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Températures d'application comprises entre +8°C et +25°C

Les outils se nettoient à l'eau avant la prise de l'enduit.

CONSOMMATION

1,5 kg de poudre par mm d'épaisseur et par m²

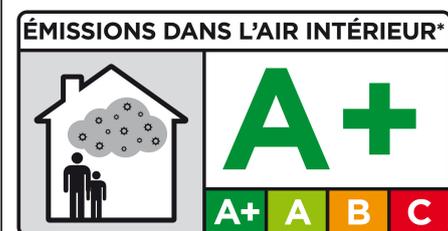
CONSERVATION

12 mois à partir de la date de fabrication : en emballage d'origine, fermé et entreposé au sec, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

CONDITIONNEMENTS

Code	UC	PCB	GENCOD
30608178	code Bricoman 968695 - 25 kg	48	3549212475727

SECURITE



Pour plus de détails, consulter la fiche de données de sécurité sur la base www.quick-fds.com.

Les préconisations de mise en œuvre sont définies par rapport à des standards moyens d'utilisation. Elles sont à respecter impérativement mais ne dispensent pas d'essais préalables, notamment en cas de première utilisation et/ou de contraintes particulières du support, du chantier ou du milieu. Consulter nos fiches de données de sécurité pour les précautions d'emploi.

